



Délibération
N° 2022-039

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Date de la convocation : 01/07/2022

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le sept juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. REVELLI Hervé, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 4

Représentés : 5

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire

Le Président rappelle au Conseil Municipal qu'il convient à ce stade de mettre à jour l'autorisation de programme 2021-2004-EXT-CIMETIERE-SANM-, pour y intégrer la 2^{ème} tranche.

De plus, compte tenu de nouveaux projets, il convient de créer 2 nouvelles autorisations de programme concernant le jardin d'enfant et le parking à l'entrée du village de San Martino.

La proposition de Madame le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220707-0502022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- D'approuver la création de l'autorisation de programme 2022-2203-JARDIN ENFANT SANM conformément au tableau annexé à la présente délibération
- D'approuver la création de l'autorisation de programme 2022-2205-PARKING ACQUALTA conformément au tableau annexé à la présente délibération
- D'approuver la mise à jour de l'autorisation de programme 2021-2004-EXT-CIMETIERE-SANM conformément au tableau annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI